

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire sortante.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE TERRITOIRE**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Evelyne Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, M. Mostafa Sellak, Mme Marie-Line Thebaud, M. Philippe Heraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Metir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, M. Arthur Mesmin, Mme Betty Adda – conseillers.

Étaient représentés :

Mme Sandra Graves-Payet représentée par M. Richard Domsps
M. Antoine Madelin représenté par M. Jordan Verin-Galea
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

Monsieur Richard DOMPS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5211-6-1, L. 5211-6-2 1°b et L. 5219-9-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant que la ville de Fresnes dispose de 4 sièges au sein de ce Conseil de territoire, dont le premier est pourvu de droit par le conseiller métropolitain, M. Carlier ;

Considérant que, dans le cas où la Commune dispose de plus de conseillers territoriaux que de conseillers métropolitains, les conseillers territoriaux supplémentaires sont désignés par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, chaque liste devant respecter le principe de parité ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Liste 1 - « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » :

- Monsieur Richard Doms ;
- Madame Sandrine Aubert ;
- Monsieur Antoine Madelin.

- Liste 2 :

- Madame Rachida Sadane ;
- Monsieur Jean-Jacques Um ;
- Madame Marie Leclerc-Bruant.

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	35
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	35

Ont obtenu :

- Liste 1	26 voix
- Liste 2	9 voix

Répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

Quotient électoral (*suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir*) = 11,6666667

- Liste 1 : 26 voix / quotient = 2 sièges
- Liste 2 : 9 voix / quotient = 0 siège

Attribution du siège restant à la plus forte moyenne :

- Liste 1 : 26 voix / (2 + 1) = 8,66
- Liste 2 : 9 voix / (0 + 1) = 9

Le troisième siège est attribué à la liste 2.

Résultats du scrutin :

- Liste 1 - « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » : 2 sièges
- Liste 2 : 1 siège

Article unique – Monsieur Richard Doms, Madame Sandrine Aubert et Madame Rachida Sadane sont désignés, pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Pour extrait conforme :



Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260331-2026-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026